TOURCOING

MERCREDI 22 JUILLET :

Hôtel de Ville : 9 à 12 h.; 14 à 17 h.
C. d'Epargne : 9 h. 30 à 11 h. 30 ; 14 à 16 h.
Bib. communale : 14 à 17 h. 30.
Bib. populaire : 9 à 11 h. 30.
Consulat belge : 9 à 12 h.
Famille du Soldat : 9 à 11 h. 30 ; 14 à 17 h.
Maison de la Famille : 9 à 12 h. ; 14 à 17 h.

L'HOSPICE

(SUITE)

L'EXISTENCE DU PENSIONNAT NOTRE-DAME-DES-ANGES EST DE NOUVEAU MENACÉE

Sauf du différend qui avait surgi entre la municipalité et la commission des hospices, à l'occasion des réformes à apporter à la maison des orphelins, le préfet du Nord, dans sa réponse à M. Delahaye, maire de Tourcoing, écartait « a priori » les deux solutions proposées par le maire et le conseil municipal.

Il ne semble pas, disait le préfet, que le gouvernement accepte ce vœu, car les règlements en vigueur n'autorisent pas l'admission des frères dans les hospices. Quant à l'installation de religieuses, le préfet y voyait une dépense nouvelle que l'administration supérieure n'accepterait pas.

Le préfet inclinait à croire que la formule de la commission (confier les orphelins à la surveillance de l'économe) pourrait être retenue, si toutefois cet agent comptable réunissait toutes les conditions de fermeté et de moralité nécessaire à une semblable mission. De toute façon, insistait le préfet, il ne faudra pas négliger de procurer aux orphelins le bienfait de l'instruction. Il existe à Tourcoing des écoles communales tenues par les frères de la doctrine chrétienne ; les orphelins devront y être envoyés aux heures laissées disponibles par leurs travaux.

Si cependant on insistait, ajoutait le préfet, sur la nécessité de confier aux religieuses la surveillance des enfants et si la commission administrative reconnaissait elle-même cette nécessité, il y aurait un moyen facile d'assurer sans augmentation de dépenses l'exécution de cet arrangement. Il s'agirait de réunir l'hospice des orphelins à celui des vieilles femmes, que dirigent les sœurs hospitalières. Cette mesure produirait de grands avantages sous le rapport de l'unité du service, de l'économie, de la surveillance et ne présenterait aucun inconvénient.

Ce dernier établissement possède des locaux suffisants que l'on pourrait approprier à leur nouvelle destination ; ces locaux servent, il est vrai, de pensionnat de demoiselles que ces dames tiennent dans l'hospice pour leur compte particulier. L'existence de ce pensionnat au sein même de l'établissement est absolument contraire aux principes d'une bonne administration. Cet état de choses devra donc cesser un jour ; ne conviendrait-il pas de profiter de l'occasion qui se présente pour remédier à cette irrégularité ?

La réponse du préfet du Nord laissait entrevoir des résolutions déjà arrêtées dans l'esprit de l'administration préfectorale et son importance n'échappait à personne. Fallait-il envisager que, pour écarter des difficultés passagères, on portât atteinte à l'intérêt d'un pensionnat que tous les Tourquennois protégeaient, que tous désiraient conserver à côté de l'hospice, dans les murs qui l'ont vu naître et se développer ? Il fallait donc chercher un terrain d'entente et rapprocher les points de vue des administrations en cause.

La nouvelle paroisse Sainte-Jeanne-d'Arc est officiellement créée et sa délimitation est fixée

Il y a quelques mois, nous avons informé nos lecteurs qu'un comité s'était formé dans notre ville, en vue de la création d'une nouvelle paroisse dans le quartier du Petit-Village. Cette initiative, due à M. Guéranger, suscita un très vif intérêt parmi la population. Le comité rencontra, du reste, dans sa tâche, beaucoup de bonnes volontés et un sérieux appui financier. Le terrain fut acheté. En effet, il s'agit, nous l'avons dit, d'une brasserie désaffectée située rue du Petit-Village et qui comprend, outre des locaux industriels, une maison d'habitation, qui servira de presbytère, et un terrain assez vaste, sur lequel sera très probablement édifiée l'église définitive. Une salle de la brasserie est actuellement l'objet de grandes transformations pour la rendre utilisable pour le culte ; les autres bâtiments serviront de salles d'œuvres.

Le projet vient d'être approuvé définitivement par S. Em. le cardinal Liénart, qui a fixé les limites de la future paroisse. Celle-ci sera constituée par une portion de territoire des paroisses de Saint-Christophe, de Notre-Dame et du Sacré-Cœur. Dimanche dernier, les fidèles des paroisses intéressées ont été informés de cette nouvelle délimitation, qui prendra effet dès que la chapelle sera ouverte au culte.

Nous avons cependant pensé qu'il n'était pas inutile pour nos concitoyens de connaître dès à présent le cadre de la paroisse Sainte-Jeanne-d'Arc. La paroisse Notre-Dame cède la partie de son territoire comprise entre les rues du Brun-Pain, du Bois, de l'avenue Maurel et de Paris.

La paroisse Saint-Christophe, cède la partie comprise entre les rues de Lille, de Paris, Lacépède, du Petit-Village et du Dragon et enfin la paroisse du Sacré-Cœur, cède la partie comprise entre les rues du Petit-Village, Lacépède, de Paris, de Dunkerque et du Dragon.

Ainsi donc le territoire de la nouvelle paroisse aura pour limites, l'axe de la rue du Brun-Pain, de la rue de Lille, du Dragon, de Dunkerque, de Paris, de l'avenue Maurel et du Bois.

Très prochainement, probablement même cette semaine, le premier pasteur de la paroisse sera désigné et prendra immédiatement possession de son poste, pour diriger l'organisation de la nouvelle paroisse. Il se peut même, que l'une des salles d'un grand immeuble situé sur le terrain de la future église, serve provisoirement d'oratoire, pour permettre aux personnes qui le désireraient d'y entendre la messe le dimanche. Quoi qu'il en soit, les paroissiens de Sainte-Jeanne-d'Arc sont maintenant assurés que la réalisation complète de leurs vœux n'est plus qu'une question de temps relativement court. Le projet prend corps et bientôt, dans ce nouveau centre religieux, une vie spirituelle s'épanouira pour le plus grand bien de nos concitoyens.

PERDU vendredi 17, entre rue des Ursulines et rue Blanche-Porte jupe plissée marine. Rapporter, forte récompense, 2, rue Boulogne, Tg. 244d

Les commandes de charbon

SECTEUR 7, au bureau du Consortium charbonnier, 3, rue Carnot :

Le 23 juillet : rue de la Maisence 32-236 47-203 et cours, rues de Mouscou, de la Prairie 1-63 2-16 et cours, d'Odessa, d'Arcole, de Cronstadt, de Riga, de Saint-Pétersbourg, de Milan, du Tonkin.

Le 24 : rue de Gand 68-292 83-319 et cours, rues Auber et cours de Rossini, Dupuytren et cours, Carvin.

Le 25 : rue d'Vélodrome et cours, Rivoli, d'Arago, d'Italy, Fénelon, du Clocher, de Cassel, Pérousse, Archimède.

Le 27 : rues Ingres, Cymbale, place des Phalempins, contour Notre-Dame de Lourdes, rues Turgot, La Fontaine, Montaigne.

Le 28 : rues de la Tour-d'Auvergne, de Madrid, d'Amiens, Descartes, Kaldermann, Basse 4-94 et cours, de la Révolte, du Souvenir, de l'Athénée, de Madagascar 32-fin 33-fin, Jean-Bart, Saint-Blaise et cours, Houchard 43-fin 44-fin, Chaptal, des Roses.

Le 29 : rues de la Baille, Sdint-Louis, Jenner, Dupleix, des Phalempins, Dugueschin, Dampierre.

Le 30 : rues Maçon, des Maraîchers, du Pont-Rompu, J.-Guesde, Beaumarchais, Racine, de Vichy, de Dijon, ch. F.-Forest 50-fin et impairs, rue Fr.-de-Pressencé.

SECTEUR 9, au bureau du Consortium charbonnier, 3, rue Carnot :

Le 24 juillet : rue du Clinquet 56-328 51-365, d'Anzin, carr. Messian, Chevreuil, du Bois, Fives, Hazebrouck.

Le 25 : rues de l'Abbé-Lemire, d'Enghien, Favart, de Bailleul, d'Anor, de Bondues, de Constantinople, de Bavai, de Béthune, ch. Watt.

Le 27 : rues du Clinquet 330-fin 369-fin, J.-J.-Rousseau, Blaise-Pascal, Voltaire, J.-Macé, du Beau-Séjour, de Linselles, de Rotterdam, d'Amsterdam, d'Harlem, de Maestricht.

SECTEUR 12, au square Leman, (Blanc-Seau) :

Le 23 juillet : rue du Blanc-Seau 132-fin 130-fin, rues du Canal, Emile-Zola, du Viaduc, des Frères-Brunel, d'Iéna, des Acacias, imp. de la Solidarité, rues Essling, Vauban.

Le 27 : rues des Lilas, du Soudan, Watteau, du Labyrinthe, des Faisniers, Loridant, av. Désiré-Sax, rues Edison, E.-Sauvage, du Congo, av. Gramme, Santos-Dumont, quai des Canotiers, rue de Saint-Quentin, de Mésière.

Le 28 : rues de Waaquehal, du Rieu, du Docteur-Dupont, Denfert-Rochereau, de la Passerelle, Charcot, Cl.-Bernard, du Gén.-Sarrail, Béranger, Deregnaucourt.

Le 29 : rues de Mouvaux, de Croix de Constantine, du Presbytère, de la Mackellerie, de Solférino.

Le 30 : rues Molière, de Wattignies, Lhomond, Cuvier, des Batellers, Gounod, Diderot, du Fresnoy, Faucon, du Fresnoy, Kléber, du Basin, des Bleuets, des Marniers, bd. Descat.

SECOURS AUX FAMILLES PRIVÉES DE RESSOURCES (Secours National). — Paiement des allocations pour la première quinzaine de juillet, bureau de bienfaisance, jeudi 23, de 8 h. 30 à 10 h. pour les numéros impairs ; de 10 à 11 h. 30 pour les n^os pairs.

LES DÉCLARATIONS DES VOLAIL, LES ET LAPINS appartenant tant aux exploitants agricoles qu'aux particuliers seront reçues au bureau militaire (guichet 11 jusqu'au jeudi 23 juillet, dernier délai.

COMITÉ ARTISANAL. — Permanence mercredi de 14 à 18 h., annexe de l'Institut Colbert, pour tous renseignements concernant l'artisanat.

AU VESTIAIRE. — M. Jean Vandekerckove, demeurant rue de la Baille, 23, avait déposé dimanche, un bracelet-montre au vestiaire de l'U.S.T. Quand il voulut le reprendre, l'objet avait disparu.

EN BALLADE. — La nuit dernière, des agents en patrouille ont découvert, avenue Lefrançois, une balladeuse abandonnée ; le véhicule portait une plaque au nom de M. Demeyère, 3, rue de la Vigne, à Roubaix.

MOUVAUX

Cinquante années de vie conjugale

Deux ménages célébreront bientôt leurs noces d'or

Le quartier des Francs verra, dans quinze jours, se dérouler une cérémonie qui depuis longtemps il n'avait pas connue. Deux ménages célébreront ensemble, le lundi 3 août, leurs noces d'or. Et si cette fête se passera dans l'intimité en raison des circonstances, elle revêtira néanmoins un petit caractère officiel puisque les heureux jubilaires feront objet d'une réception à l'hôtel de ville, par la municipalité, à 9 h. 30, avant une messe d'actions de grâces qui sera célébrée, à 10 h. 30, en l'église Saint-François.

Présentons donc — ou plutôt rappelons à nos lecteurs qui les connaissent déjà — les figures sympathiques de ces bons vieux époux.

M. et Mme LAMARTINIERE-LECLERCQ

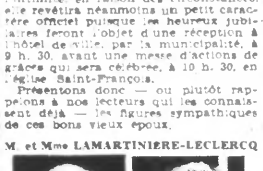

(Ph J. de Rx.)

Au n° 67 de la rue Gambetta vivent M. et Mme Constant Lamartinière-Leclercq. Originaire de Roubaix où il est né le 18 septembre 1860, dans un foyer qui compta douze enfants, M. Lamartinière exerça longtemps le métier de menuisier. Depuis plus de trente-cinq ans, il habite rue Gambetta et est le vétéran de la société de boules de Saint-François.

Alerte et prompt encore, malgré le poids de l'âge, l'octogénaire se rend utile à son entourage.

« D'une humeur joyeuse qui chaque matin lui fait pousser la romance, — comme le soulignait sa fille lors de notre visite, — il contribue le moral de sa femme qui est de dix ans plus jeune que lui. »

Mlle Lamartinière, née Hélène Leclercq, est originaire de Tourcoing. Elle est unanimement estimée dans le quartier puisque pendant plus de quarante ans elle fut garde-couches et garde-malade. A l'heure actuelle encore elle ne dédaigne pas d'être sur la brèche quand on fait appel à son bon cœur et à son dévouement.

Mariés à Tourcoing, le 5 septembre 1891, les jubilaires ont trois enfants et quatre petits-enfants. Ils devaient déjà l'an dernier célébrer le cinquantenaire de leur union, mais la fête avait été ajournée, un des fils étant alors prisonnier.

M. et Mme FLAMENT-DELCOURT

(Ph J. de Rx.)

Les deux autres jubilaires habitent rue de Verdun, 294. Le marié, M. Auguste Flament, né à Tourcoing, le 10 avril 1866, a été fleur aux établissements Masurel, aux Francs, pendant cinquante-six ans, ce qui lui a valu la médaille de vermeil du travail. Il est aussi titulaire de la médaille de la mutualité.

Sa femme, Marie Delcourt, est née à Tourcoing, le 15 décembre 1867. Mariée le 30 juillet 1892, elle eut deux enfants et trois petits-enfants.

Malheureusement la famille ne sera pas au complet pour le jubilé, car le fils est prisonnier, et c'est ce qui met un voile au bonheur des bons vieux.

Les habitants du quartier voudront, nous n'en doutons pas, participer comme il se doit à ces noces d'or et témoigner ainsi de leur sympathie aux familles qui seront à l'honneur le 3 août prochain.

Nous adressons nos félicitations les plus vives aux jubilaires.

CYCLISTES ATTENTION. — La police a dressé au cours de ces derniers jours quatre procès-verbaux pour circulation sur trottoirs interdite, défaut de plaque de contrôle et défaut de signal blanc.

DISTRIBUTION DES BONS D'ALCOOL A BRULER à la mairie, guichet 3, jeudi 23, pour les ménages ayant des enfants de moins de deux ans ; vendredi 24 et samedi 25 pour les autres personnes inscrites. Se munir de la carte de charbon.

MARCQ-EN-BARŒUL

UNE CONFERENCE SUR LA FAMILLE. — Une seconde conférence sur la famille sera donnée, mercredi, à 19 h. 30, dans la salle des fêtes de l'hôtel de ville. Les personnes qui ont pu assister à celle de mercredi dernier, voudront amener tous leurs amis et tout particulièrement les jeunes ; cette réunion où sera développée, avec une compétence et un talent remarquables, la question familiale. Personne n'a le droit de se désintéresser d'un problème aussi grave pour l'avenir de la France.

LA MAISON D'UN MARCQUOIS EST DÉTERIORÉE PAR DES INDIVIDUS. A LILLE. — En se rendant dans sa maison sinistrée, 11, rue Stephenson, à Lille, M. Henri Debacker, demeurant 12, rue du Docteur-Curie, à Marcq-en-Barœul, a constaté que des malfaiteurs avaient emporté un volet, les boiseries d'une fenêtre et des planches.

VOL D'UN SAC A PROVISIONS. — Le 18 juillet, vers 12 h. 30, on a dérobé un sac à provisions contenant environ 550 fr., une carte d'identité, une feuille d'allocation militaire, des cartes de ravitaillement, dans un immeuble, sis 515, avenue de la République. Le tout appartenait à Mme Briffaut, née Marguerite Polley, femme de ménage, demeurant 91, rue de Lille, à La Madeleine, qui a porté plainte.

NEUVILLE-EN-FERRAIN

La clôture de la mission à Saint-Quirin

Dimanche, ont été clôturés les exercices de la mission, en la paroisse Saint-Quirin. Pour la circonstance l'église et le chœur avaient été amplement ornés de verdure et de fleurs. Le matin, une imposante assemblée d'hommes participa à la messe de communion. A l'office solennel de 10 h., la maîtrise paroissiale exécuta la messe n° 4 de Ch. Gounod. Le R.P. Leurant prononça un sermon sur la constante réalité de la miséricorde divine. Enfin, le soir à 18 h. s'est déroulée la cérémonie de clôture devant une énorme foule.

Dans son allocution d'adieux, le R.P. Steverlynck se réjouit du grand succès de la mission. Il exprima sa reconnaissance envers tous ceux qui sidérent à l'organisation des exercices. M. l'abbé Loridant, curé, adressa à son tour ses remerciements aux RR. PP. prédicateurs et incita les fidèles à la persévérance. Il lut ensuite la consécration de la paroisse au Sacré-Cœur.

Après les chants mimés par les enfants de chœur, un salut solennel termina cette belle cérémonie.

HALLUIN

SECTION DES COMBATTANTS DE LA GRANDE GUERRE. — Dimanche 26 juillet, permanence de 10 h. 30 à 12 h. Les combattants nés en juillet 1892 peuvent se présenter pour la demande d'allocation de 500 fr. Se munir d'un acte de naissance. Les veuves de la guerre 39-40 peuvent faire la demande de pension. Les ascendants qui ont atteint 55 ans pour les mères et 60 ans pour les pères peuvent également faire établir le dossier de demande de pension.

CHOMAGE. — Pointage rue Gustave-Desmettre, mercredi 22, de 15 à 16 h. ; vendredi 24, de 10 à 11 h.

L'EBOUAGE se fera mercredi dans le quartier du cimetière. Enlèvement des débris solides, dans le quartier de la Gare.

COIN DE TERRE HALLUINOIS. — Permanence mercredi, de 10 à 12 h et de 16 à 18 h., au siège, rue Gustave-Desmettre, 54.

RONCQ

A LA « JEANNE-D'ARC ». — Mercredi, de 18 h. à 19 h., au local, cours d'éducation physique et de gymnastique pour les pupilles.

CONSULTATION DE NOURRISSONS mercredi, à 15 h., rue de Bousbecque, par M. le docteur Denturck.

WERVICQ-SUD

INSCRIPTION DES COMMANDES DE CHARBON, les 24 et 25, à la mairie.

VEILLEZ A CE QUE LE CONTACT DE VOTRE BOITIER NE SOIT PAS TROP "LIBRE" ; VOTRE LAMPE RISQUERAIT DE S'ALLUMER DANS VOTRE POCHE.

LA PILE WONDER NE S'USE QUE SI L'ON S'EN SERT

ROUBAIX

MERCREDI 22 JUILLET :

Aujourd'hui : saint Marie-Madeleine, demain, saint Apollinaire.
Soleil : 6 h. 12, couchet d'il h. 41.
Sapeurs-pompiers : N° d'appel : 363 33.
C. d'épargne : 9 à 11 h. et 14 à 16 h.
Consultation de nourrissons : 16 h. à 17 h., au local de la Goutte de lait.
Goutte de lait : 11 à 12 h.

M. Etienne Burlet, directeur des établissements de la Chambre de commerce, reçoit la « francisque » du maréchal Pétain

On sait avec quelle parcimonie la « Francisque » du maréchal Pétain est décernée. Dans la région du Nord, on ne compte guère qu'une quinzaine de titulaires de cette belle et nouvelle distinction.

Il nous est d'autant plus agréable de signaler qu'un de nos concitoyens vient de nouveau de recevoir la « Francisque » ; il s'agit, cette fois, de M. Etienne Burlet, directeur des établissements de la Chambre de commerce.

On connaît la haute personnalité de M. Burlet. On n'ignore pas les éminents services qu'il a rendus, non seulement à notre industrie, mais aussi depuis l'armistice — à de nombreux organismes sociaux pour lesquels il a apporté le précieux appoint de sa compétence, de son activité et, disons le mot, de son dévouement. Au Comité d'apprentissage au Commissariat à la Jeunesse, etc., etc., dans de multiples comités, il se dépensa sans compter, dans l'ombre, sans bruit, mais avec quelle féconde ardeur !

On n'ignore pas non plus que M. Burlet est un brillant officier de marine, dans la plus noble acception de ce titre, combattant des deux guerres et l'on ne s'étonnera pas que le Maréchal lui ait décerné, sans la moindre demande préalable spontanément, la belle distinction qu'il a créée.

Tout Roubaix applaudira à ce geste et nous sommes particulièrement heureux de présenter à M. Burlet nos plus vives félicitations.

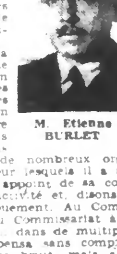

M. Etienne BURLET

Après le centenaire des Conférences de Saint-Vincent de Paul à Saint-Martin

A l'issue de la messe du centenaire célébrée en l'église Saint-Martin, dimanche, et dont nous avons rendu compte, une réunion s'est tenue dans la grande salle du Cercle, rue du Vieil-Abreuvoir, à laquelle assistaient les trois cents membres des Conférences de Roubaix et de sa banlieue.

Mgr Bégne, archiprêtre de Roubaix-Tourcoing, était entouré de MM. Eugène Duthoit, président du Conseil central ; Eugène Dupont, président du Conseil particulier ; Paul Mullier, président de la Conférence centenaire, etc.

M. Dupont salua les personnalités présentes et les remercia de s'être associées à cette cérémonie. Il rappela les noms de ceux qui, depuis 1842, se sont succédé à la tête du Conseil particulier et il salua les dames de la Conférence.

Après lui, Mr Jules Cléty, secrétaire, donna un rapport de l'activité de la Conférence. Il évoqua l'esprit de charité et de générosité de ses membres et leur souci constant de rester fidèles aux principes qui ont guidé la noble conduite des fondateurs, c'est-à-dire l'esprit chrétien. Il souligna la vitalité des Conférences à travers les mille vicissitudes dont a souffert — et souffre encore — notre pays, et il associa, dans la célébration de ce centenaire, les œuvres annexes : Œuvre de Saint-François-Régis, « Bibliothèque pour tous », Comité des dames, etc., etc...

Après lui M. Eugène Duthoit, l'éminent doyen de la Faculté libre de droit, tira la leçon de ce centenaire. Rester fidèle à l'esprit des fondateurs, répandre autour de soi les bienfaits de la charité chrétienne, faire généreusement le don de soi, telles sont les lignes de conduite des Conférences de Saint-Vincent de Paul, et que M. Duthoit commenta.

Mgr Bégne, à son tour, remercia les personnalités présentes, et, lançant un appel aux jeunes, il les convia à se préparer à la relève, pour que l'œuvre continue, plus vivante que jamais, son action bienfaisante.

« Les fantaisies de la fortune » au Grand Théâtre

Cette représentation de gala d'opérette, organisée au notre grande scène par le Théâtre familial moderne au profit des veuves et orphelins du 100e R. I., promet d'obtenir un très gros succès. Il en est ainsi partout où passe cette troupe. Nos concitoyens ont ici, de plus, un beau geste de charité à faire envers ceux qui ont été les plus touchés par la guerre.

La location est ouverte tous les jours. Café du Bouillon, 4, rue du Pays.

Les monte-en-l'air

Un marchand de légumes dévalisé par d'habiles cambrioleurs...

M. Auguste Verstraete, 31 ans, marchand de légumes, 26, rue de Maubeuge, possède une remise située 131 bis, rue de Rocroi.

Au cours, croit-on, de la nuit de dimanche à lundi, des individus ont escaladé cette remise, ont déplacé une demi-douzaine de tuiles de la toiture et sont parvenus à s'introduire ainsi dans le magasin. Une fois là, ils démontèrent la porte et s'en furent, en emportant 100 kilos de petits pois, deux pelotes de ficelle et dix litres d'essence, le tout évalué à 1.500 fr.

ainsi qu'une bonneterie, rue d'Oran

D'autre part, un cambriolage a été commis au cours de la nuit de samedi à dimanche, dans un magasin de la bonneterie des établissements Olivier, 101, rue de Constantine.

Les voleurs escaladèrent un mur de clôture donnant sur le sentier du Hutin et grimpèrent jusque sur le toit. Une fois là, ils découpèrent une vitre par où ils pénétrèrent dans le magasin. Ils y enlevèrent 480 paires de bas de rayonne et de soie naturelle, valant ensemble 12 000 francs.

M. Maurice Olivier, directeur, a déposé une plainte et la Sûreté recherche les voleurs.

LES BALS ET DANCINGS SONT INTERDITS.... Mme Joséphine Gress, 59 ans, cafetière, 264, rue Jules-Guesde, a fait l'objet d'un procès-verbal pour avoir laissé danser dans son établissement.

.... ET LES CAFES DOIVENT ÊTRE FERMES A MINUIT. — M. Désiré Termote, 44 ans, cafetier, 77, rue de la Fosse-aux-Chênes, sera poursuivi pour avoir servi à boire à deux clients après l'heure de la fermeture des cafés. Ces deux clients feront aussi l'objet d'un procès-verbal.

UNE COMMERÇANTE TROP COMPLAISANTE. — La police a opéré une perquisition lundi, au domicile de Mme Madeleine Caveye, 36 ans, cafetière, 26, rue Saint-Maurice.

On y trouva un paquet contenant des fuseaux de laine et de coton, et deux peaux tannées.

Interrogée sur la provenance de ce paquet, la cafetière déclara qu'il lui avait été remis par un client de passage, lequel devait venir le reprendre. Seulement, elle ne l'avait plus revu.

Mme Caveye a fait l'objet d'un procès-verbal pour détention de marchandises de provenance suspecte.

LES MARAUDEURS A L'ŒUVRE. — Mme Germaine Lepoutre, 48 ans, cafetière, 71, rue de la Basse-Masure, possède un jardin situé rue du Nouveau-Monde. Au cours de la nuit de samedi à dimanche un maraudeur s'est introduit dans ce jardin et a enlevé quatre-vingts pieds de pommes de terre. On enquête.

UNE MESSE SOLENNELLE A LA MEMOIRE DU GÉNÉRAL BOSSU. — Le Cercle militaire et la « Fraternelle des anciens combattants roubaisiens » feront célébrer une messe le dimanche 23 août, à 11 h., en l'église Notre-Dame de Lourdes, à l'intention du général Bossu, dont nous avons annoncé la mort à Loches, ces jours derniers.

Les membres des deux associations sont priés de retenir cette date, ils tiendront à rendre ainsi un hommage mérité au brave camarade de la guerre de 1914-18.

BLESSÉ A L'USINE. — Au cours de son travail, dans une usine de Roubaix, M. Alfred Delesclise, 46 ans, 45, rue Desbonnets, cour Wagnon, 5, à Tourcoing, a reçu sur le pied gauche une brouette lourdement chargée. Le blessé a été admis à l'hôpital « La Fraternité ».

ASSOCIATION RÉGIONALE DE COMPTABLES CHEFS ET EXPERTS COMPTABLES. — Les familles des associés prisonniers sont invitées à se présenter à la permanence, 67, rue des Fabricants, munies d'une correspondance récente, dimanche 26 juillet, de 11 h. à midi, pour toucher une participation à l'envoi d'un colis.

SOCIÉTÉ CHORALE NOTRE-DAME. — Mercredi 22, au siège, à 18 h., répétition générale.

CERCLE ORPHÉONIQUE « LES XL ». — Mercredi à 18 h. 15, au local, répétition générale.

Paul LALISSE **Chirurgien-Dentiste**
125, Rue du Molinel - LILLE
Sinistré de Calais — Tél. 466.97.
27002

CROIX

Une réunion du Comité municipal

Le Comité municipal s'est réuni lundi, à 11 h. 30, sous la présidence de M. Vandenas, maire, assisté de M. G. Priau, vice-président.

Le nouvel hôtel des postes. — Le comité entreprend presque tout de suite l'exposé de la question du nouvel hôtel des postes. La direction des P.T.T. demande des précisions sur le projet ; elle désirerait que le prix du terrain, rue Jean-Jaurès, fixé en 1938 à 30 francs le mètre, ne fût pas majoré, que la ville prît à sa charge les frais de nivellement du terrain et participât ensuite pour 25 % à la dépense totale.

M. Priau rappelle les conditions du projet présenté en 1938, fait remarquer que le prix des matériaux et de la main-d'œuvre a été fortement majoré et propose au comité de reconsidérer la question.

Après une nouvelle étude du projet, l'assemblée décide de maintenir le prix de 30 fr. pour le terrain à céder à l'administration des P.T.T., s'engage à abattre les arbres et le mur de clôture donnant sur la rue Jean-Jaurès, mais refuse de prendre les travaux de nivellement à sa charge. La ville acceptorait de participer à la dépense pour 25 %, à condition qu'on répartisse les remboursements sur une période de dix années.

La maternité. — Le projet d'acquisition de l'immeuble portant le n° 3 de l'avenue Delory et occupé actuellement par la maternité est en voie de réalisation. Les pourparlers sont en bonne voie avec le représentant des héritiers Wattel.

Bureau de bienfaisance. — Le compte de gestion du receveur du Bureau de bienfaisance, qui se solde par un excédent de recettes de 53.097 fr. 50 est approuvé, ainsi que le budget additionnel qui se balance en recettes et dépenses à 53.378 fr. 70.

Hospice. — Le compte de gestion du receveur, apparaissant avec un excédent de recettes de 81.743 fr. 80, et le budget additionnel, qui se balance en recettes et dépenses à 106.179 fr. 80, bénéficient d'un avis favorable.

Soupes populaires. — Lecture est donnée d'une lettre du Secours national, section des soupes, sollicitant de l'administration une prise en charge du transport des soupes dans les écoles, en raison des difficultés financières que cet organisme rencontre pour équilibrer son budget. Cette demande reçoit un accueil favorable.

Le recouvrement du canal de Croix. — La question du comblement du cul-de-sac du canal de Croix est agitée une fois de plus. La ville s'est engagée à supporter les frais de comblement du canal, à condition d'obtenir la jouissance de l'emplacement ainsi récupéré pour y créer, suivant un projet d'urbanisme, un terrain propice à ses vues.

Cette question, en suspens depuis de nombreuses années, est en voie de réalisation. De sa solution dépendra la suppression d'un îlot insalubre.

Le maire est autorisé à poursuivre l'étude de cette question, dans l'intérêt des habitants de ce coin déshérité de Croix.

Camps de vacances. — Le comité étudie les moyens financiers d'aider les enfants de familles nécessiteuses à faire partie de camps de vacances organisés par les écoles communales et les patronages paroissiaux. Une cotisation d'un franc, étant exigée cette année pour être inscrit dans les camps de vacances, le comité, après un exposé de M. Carpentier, décide de se charger de la cotisation des enfants de prisonniers de guerre, dont la maman ne touche que les allocations militaires, des enfants des familles inscrites au Bureau de bienfaisance, et de ceux des veuves de guerre et des chômeurs. La ville se chargera du contrôle des autorisations demandées.

Restaurants populaires. — La question des restaurants populaires est renvoyée à une séance ultérieure pour complément de renseignements.

La séance est ensuite levée.

WATTRELOS

La réunion du Cercle horticole

Cet important groupement a tenu sa réunion générale dimanche, à 15 h., dans la grande salle de l'Innovation, Grand'Place.

M. Vanden Bosch présidait, entouré de MM. Depuidt, professeur ; Tilloy, délégué du C. H. de Tourcoing et des membres de la commission.

Après avoir excusé D. Plancon, président d'honneur, M. Vandenbosch souhaita un prompt rétablissement à M. Cesar Lefebvre, vétéran du Cercle horticole, actuellement alité et adressa ses félicitations à M. Jean Maclin, autre vétéran, décoré récemment de la médaille d'honneur du travail.

Puis M. Depuidt, professeur, répondit à toutes les questions posées au sujet du jardinage. Pour les doryphores, après avoir fait « circuler » un flacon de produit, il montra, dans la salle des insectes trouvés à Wattrelos, le conférencier recommanda de surveiller de très près les feuillages des pommes de terre afin de déceler les insectes et conseilla les arrosages après les pluies avec du sulfate de cuivre et de chaux mélangés à 1 % d'eau.

M. Vandenbosch remercia chaleureusement M. Depuidt pour cette instructive conférence et une brillante tombola clôtura cette importante réunion.

Un commerçant en chaussures vendait des marchandises sans bons d'achat... mais à des prix exorbitants

Au cours de la semaine dernière, une femme s'était présentée, munie d'un bon d'achat, chez M. Arthur Prévost, 54 ans, cordonnier, demeurant rue Carnot, 106, à Wattrelos, pour acheter des chaussures. Elle avait fixé son choix sur une paire de souliers exposés à l'étalage au prix de 190 fr. Quelle fut sa surprise, déclara-t-elle à la police, quand le commerçant lui annonça que ces chaussures valaient 450 fr. ! Elle déposa plainte entre les mains de M. Veevaert, commissaire de police.

Celui-ci convoqua M. Prévost et c'est en allant porter cette convocation chez l'intéressé que le gardien de la paix Preux croisa une dame porteuse d'une grande valise qui sortait du magasin. C'était Mme Céleste Desytter, 21 ans, sans profession, domiciliée à Pitgem (Nord). Le gardien, flairant du marché noir, l'interpella et, ouvrant sa valise, il découvrit : onze paires de chaussures de dames qu'elle déclara avoir achetées 180 fr. la paire au lieu de 160 fr. ; deux paires de chaussures pour hommes (500 fr. au lieu de 325) ; une coupe de satinette de 2 m. 50 à 160 fr. le mètre et une coupe de tissu léger pour robe de 2 m. 60 au prix de 250 fr. le mètre.

Interrogée par M. Veevaert, Mme Desytter reconnut avoir déjà effectué plusieurs achats sans bons chez M. Prévost. Elle ajouta qu'elle lui avait apporté : un lapin de 2 kg. 400 pour 84 fr. et une demi-livre de beurre pour 20 fr.

M. Prévost ne reconnaît pas la première accusation portée contre lui, mais il avoue son trafic avec Mme Desytter.

Il a fait l'objet, ainsi que cette dernière, d'un procès-verbal pour création et extension de commerce, hausse illicite, achat et vente sans facture et avec goulte, achat et vente de marchandises contingentées sans bons d'achat.

CONSULTATIONS DES NOURRISSONS. — Jeudi 23 juillet, à 9 h. 30, à l'école de filles de la Vieille Place, rue Henri-Briffaut et à 14 h. 30, à l'école de la Baillerie, rue de la Baillerie.

DON GENEREUX. — Mme Vve Jean Bauwens, demeurant rue des Fondeurs, 22, à Roubaix, a fait don :

1° D'une somme de 1.000 francs pour les œuvres scolaires (œuvre du repas du jeudi), remise à M. le président de cette œuvre ;

2° D'une somme de 3.000 fr. remise à M. Jules Lambray, pour le vestiaire des pauvres.

HARMONIE « LES AMIS REUNIS ». — Répétition générale mercredi 22 juillet, à 18 h., au siège.

CHORALE SAINT-MACLOU. — Mercredi, à 19 h., répétition pour les ténors et basses au Cercle Saint-Joseph.

LANNOY

SUCCES SCOLAIRES. — Les élèves de l'école Saint-Charles se sont particulièrement distingués dans les différents examens, tant officiels que privés, qui se sont succédé depuis quelques semaines. Les 25 candidats présentés aux concours des bourses nationales, diplôme d'études primaires, certificat officiel, certificats élémentaire et complémentaire libres ont tous été reçus. Le prix diocésain au certificat complémentaire a été attribué à Roland Desbarbieux. De plus, 21 élèves sur 23 ont obtenu le brevet sportif national. Nous présentons à leur dévoué directeur, M. Leconte, nos félicitations bien sincères.

TOUFFLERS

Au sujet du projet d'une nouvelle mairie

Nous recevons de M. Paul Bont, ancien maire de Touffiers, demeurant actuellement à Vouvray (Indre-et-Loire), la lettre suivante :

« Retiré depuis décembre 1939, dans ma résidence de Touraine, j'ai pu prendre connaissance de l'article que votre journal a consacré le 13 juillet, sous la rubrique « Toufflers », au projet d'expropriation du chalet que j'habitais jusqu'à mon départ pour Vouvray.

Je me permets d'intervenir dans l'exposé publié de ce projet, parce que cet exposé par diverses inexactitudes me concernant, tend ainsi à présenter sous un certain jour, la position prise par la municipalité depuis 1939.

« En novembre 1939, avant mon départ, la proposition faite à la municipalité par ma lettre du 12 novembre, ne consistait pas dans une location mais dans une mise à la disposition de mon chalet pour certains services de la mairie, à titre gratuit, exprimant seulement le désir que la municipalité prenne à sa charge les impôts et l'assurance. De mon côté ne recevant rien, ayant au contraire la charge des réparations, la commune ne pouvait faire moins que de conserver ces charges accessoires !

« Quant à la durée de cette jouissance, ma lettre du 12 novembre précise : « la durée de cette convention sera déterminée par la durée des hostilités dans la région ». Or depuis bientôt trois ans l'état de guerre n'est pas révolu, personne n'en peut prédire la fin.

« Dans sa lettre de refus de mon offre, du 17 novembre, le maire de Touffiers motive son refus, non sur la durée temporaire de cette jouissance, qu'il ne relève aucunement, mais sur la situation tout à fait instable de la commune. Cette situation instable et la perspective d'une évacuation que motivait mon départ, n'avaient nulle valeur pour une municipalité, de refuser de donner à son personnel de mairie déjà nombreux à l'époque, les locaux indispensables et l'hygiène la plus élémentaire. Même malgré une évacuation de la population, d'ailleurs tout à fait temporaire, une commune subsiste et ses besoins d'installation pour l'avenir ne disparaissent pas tout au contraire.

« En ce qui conc